

SÉANCE DU 21 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune en séance publique ordinaire mardi 21 juin 2022 à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janny DEMICHELIS, Martine ALFRED, Laurence MORGAIN, Huguette DARCHE et Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, Jacky VANSON, Didier ÉVERLÉ, Gérard KRAEMER, Laurent MÉNARD formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Benoît RIBAUT, Christelle MOREL (donne pouvoir à Huguette DARCHE), Nathalie DEMARET-PORTELLI, Patrice BRILLOT.

Secrétaire de séance : Laurence MORGAIN.

Date de convocation : 3 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu du 31 mars 2022
- 2/ Programme amendes de police 2022 : radars pédagogiques
- 3/ Renouvellement de la dérogation à l'organisation du temps scolaire à 4 jours
- 4/ Publicité des actes (délibérations, décisions et arrêtés) : modalités
- 5/ Informations diverses
- 6/ Questions diverses

1/ Approbation du compte-rendu du 31 mars 2022

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2/ Programme amendes de police 2022 : radars pédagogiques

Vu le courrier de Monsieur le président du Conseil départemental en date du 24 mars 2022 relatif au produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants et EPCI en vue de la réalisation d'aménagements relevant des transports en commun et de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires,

Madame le Maire propose aux élus l'installation de deux radars pédagogiques aux abords de l'école communale afin d'inciter les conducteurs de véhicules à modifier leur comportement sans but répressif mais dans un objectif préventif et de solliciter une subvention au titre des amendes de police,

Vu le devis présenté pour un montant total de 3.798,90 euros HT, subventionné à 80 %,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de solliciter du Conseil départemental, pour l'année 2022, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires :

Description du projet : Implantation de 2 radars pédagogiques sur la RD 176 en amont et en aval de l'école communale d'Orphin pour un coût total H.T. des travaux de 3.798,90 €,

- **S'engage** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,
- **S'engage** à financer la part des travaux restant à sa charge et précise que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2022.

3/ Renouvellement de la dérogation à l'organisation du temps scolaire à 4 jours

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les articles D.521-10 et D.521-12 du code de l'Éducation,

Vu le projet éducatif territorial 2021-2024 en date du 19 octobre 2021,

Vu le compte-rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 19 octobre 2021,

Considérant que depuis la rentrée 2018/2019, les heures d'enseignement hebdomadaire sont réparties sur 4 jours avec les horaires suivants 8h30 – 12h00 et 14h – 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées applicable à la rentrée 2021/2022,
- **Autorise** Madame le Maire à soumettre la demande de dérogation au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), seule habilitée à autoriser le maintien des horaires suivants pour une durée de 3 ans :
 - Lundi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15
 - Mardi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15
 - Jeudi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15
 - Vendredi : 8 h 30 – 12 h 00 et 13 h 45 – 16 h 15.

4/ Publicité des actes (délibérations, décisions et arrêtés) : modalités

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions, ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3.500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage,
- soit par publication sur papier,
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune d'Orphin afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage (mairie – 22 grande rue),

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022 soit publicité par affichage (Mairie – 22 grande rue).

5/ Informations et questions diverses

Enfouissement de réseaux : Hameau de Cerqueuse

Madame le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion de chantier aura lieu le vendredi 2 juillet prochain à 9h30 et qu'elle portera sur la réception des travaux.

Pour rappel, le montant des travaux subventionnés est de : 300 428,82 euros HT, que le taux de la subvention est de 70 % donc le montant de la subvention s'élève à 210 300,00 euros HT. Un premier acompte de cette subvention a été demandé auprès du département (149 044,08 HT).

Actuellement, deux habitants ont des soucis avec le réseau internet. Une intervention est en cours.

Chemin de Bouchigny : 2 poteaux dont 1 dît « poteau d'arrêt » sont voyants. Une solution est en cours pour supprimer au moins 1 des poteaux.

Travaux sur la RD176 par la Direction des Routes

Madame le Maire rappelle que cela fait plus de 5 ans qu'elle demande un « rajeunissement de la RD176 ».

Sa demande est enfin entendue puisque le Département des Yvelines procèdera au renouvellement de la couche de surface de la RD176 (de l'intersection avec la RD150 jusqu'au chemin des vignes : traversée de la commune d'Orphin).

Ces travaux vont débuter le 27 juin prochain pour une durée effective de 2 semaines maximum.

La traversée du village sera totalement interdite à la circulation les 4, 5 et 6 juillet 2022.

Un avis a été déposé dans les boîtes aux lettres des Orphinois, hameaux compris.

Extension de la garderie

Madame le Maire informe que l'appel d'offres lancé concernant le marché d'extension de la garderie a été déclaré infructueux suite au peu de réponse réceptionné (4 lots sur 7 lots).

Un nouveau dossier de marché sera déposé en septembre pour un début de travaux à l'été prochain.

Reconnaissance de catastrophe naturelle

Madame le Maire informe que suite aux évènements climatiques survenus le 4 juin 2022, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée pour phénomène « Inondation par ruissellement et coulée de boue associée.

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel le 10 juin 2022. Les sinistrés en ont été informés par avis et avaient jusqu'à 10 jours pour faire leur déclaration auprès de leur assurance respective.

Personnel communal

Un personnel des services techniques a demandé sa mutation dans une autre commune. Sa mutation sera effective le 31/07/2022.

La commune est donc en quête de son remplaçant.

Agence postale communale

Madame le Maire informe l'assemblée de la dépose et de la pose d'un nouveau plan de travail consistant en une amélioration de l'espace de travail plus ergonomique pour l'agent. Ces travaux ont eu lieu pendant le week-end de l'ascension.

Chaudière de l'école et de la mairie

Au vu des diverses coupures du chauffage durant cet hiver et après plusieurs interventions, Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux d'entretien et de remplacement des tuyaux de chauffage et d'eau froide ainsi que le remplacement d'un robinet thermostatique auront lieu durant les congés scolaires.

SCoT

Une démarche de révision du SCoT est lancée par les services de Rambouillet Territoires.

Pour rappel, le Schéma de Cohérence Territorial est un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle intercommunale.

Un bureau d'étude a été mandaté afin de connaître les enjeux du territoire. Une rencontre avec les élus locaux a eu lieu le 17 juin dernier à Ponthévrard. Monsieur Jacques LENTZ a assisté à cette rencontre. Celle-ci avait pour but de connaître les objectifs d'évolution, les problématiques de mise en œuvre du SCoT, des questions qui seront abordées dans le futur SCoT, etc...

École

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un conseil d'école a eu lieu ce 21 juin à 17 h. Elle liste les différents problèmes notés (travaux à effectuer durant les congés scolaires d'été).

Restauration scolaire et problèmes de surveillance

Madame le Maire rappelle que le prix du repas a été fixé à 4,00 euros à partir du 1^{er} septembre 2022 et que la commune prend actuellement en charge l'augmentation de 0,30 euros par repas jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le prestataire, Yvelines Restauration, a alerté la commune sur le surcoût des matières premières provoqué par la crise sanitaire, phénomène amplifié par la guerre russo-ukrainienne, la grippe aviaire sans compter l'inflation proche de 4,5 %.

Aussi, Madame le Maire indique que les tarifs risquent une hausse en début d'année 2023.

Concernant la surveillance lors de la cantine scolaire, lorsque les enfants font des bêtises, voire insultants, il a été reproché que ces enfants reçoivent des punitions et d'un manque de communication de la part de la mairie aux parents. Aussi, Madame le Maire informe qu'elle a reçu à plusieurs reprises les parents concernés.

Garderie « La Ribambelle »

Madame le Maire donne lecture d'un mail émanant de Monsieur VERA suite à sa démission du poste de Président de la « Ribambelle ».

Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 22 avril afin d'élire un nouveau bureau : Madame Mathilde JEANNE, a été élue présidente, Madame Estelle GODEFROY, élue vice-présidente et Mesdames Marion GENESTE et Nathalie DESPREZ, élues secrétaires chargées de la communication.

Il a été demandé de rénover la peinture côté cuisine.

Changement du lave-vaisselle

Des devis ont été présentés aux membres du conseil municipal suite aux divers problèmes rencontrés cette année sur le lave-vaisselle de la cantine scolaire. Il a été conseillé de demander un devis supplémentaire et de lancer la commande à l'issue.

Communauté de Commune « Rambouillet Territoires »

Madame le Maire, accompagnée par Madame Laurence MORGAIN, ont assisté à un atelier de travail sur l'étude d'une offre de restauration collective bas carbone à l'échelle intercommunale. A la fin de cet atelier, Madame le Maire et Madame MORGAIN ont décidé de ne pas poursuivre ce travail car il n'est pas prévu de se défaire du prestataire actuel qui offre les services adéquats à la commune.

Monsieur Marc TROUILLET a assisté à un atelier de travail à Auffargis le 13 juin dernier. Les thèmes abordés étaient le schéma cyclable ainsi que la redéfinition des TRANSCOMS et de l'intérêt communautaire de celles-ci dans le cadre d'une réflexion collective et sur les enjeux des voiries communautaires. Il n'est pas prévu de voirie communale supplémentaire à transférer à la CART.

Madame le Maire informe également l'assemblée que la CART s'est engagée dans un projet de territoire 2022-2030. Ce projet porte sur 4 ambitions fortes :

- Se déplacer par des solutions innovantes et décarbonées (renforcement des offres de transports en commun et TAD, ...)
- Développer les animations et les solidarités (développer 5 micro-crèches, élargir les actions en direction des personnes âgées, ...)
- Renforcer l'attractivité économique (consolider les offres foncières en qualifiant-densifiant les espaces d'activités existants, renforcer l'ingénierie économique pour soutenir les porteurs de projets, ...)
- Cultiver et visiter les excellences patrimoniales (protéger et gérer durablement les milieux naturels remarquables, transition écologique et énergétique, développement urbain, ...).

Rambouillet Territoire informe les communes de l'organisation de réunions à l'hippodrome de Rambouillet les dimanches 19 juin, 3 juillet, 4 septembre, 11 septembre et 2 octobre 2022. Pour chacune de ces dates, deux prix seront remis au titre de deux communes de Rambouillet Territoires. Il est demandé de se positionner sur une date, soit le 2 octobre prochain pour la commune d'Orphin. En cas de sélection, une invitation de la Société des Courses pour 25 personnes nous sera transmise afin de faire découvrir l'hippodrome et l'atmosphère des courses de trot.

Fusion du SM3R (Syndicat Mixte des Trois Rivières) et du SMVA (Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents)

Le conseil communautaire a rejeté à l'unanimité le projet de statuts concernant le projet de fusion du syndicat mixte des Trois Rivières (SM3) et du syndicat mixte de la Voise et de ses Affluents (SMVA). Ce rejet ne porte pas sur le principe de la fusion mais sur l'équilibre de la représentativité. De ce fait, le processus de fusion est stoppé.

SEASY Ablis – chambre d'eau potable rue des Coudrayes

Les travaux réalisés pour l'installation d'une chambre d'eau potable ont posé des problèmes à l'entreprise. En effet, un réseau haute tension situé le long de la voie a obligé le décalage de la chambre sur un terrain privé.

Ces travaux supplémentaires ont engendré une problématique foncière qui est en passe d'être régularisée.

Sous-Préfecture de Rambouillet

Madame le Maire informe le conseil de la visite en mairie de Madame Florence GHILBERT, Sous-Préfète de l'arrondissement de Rambouillet le 18 mai dernier. Cette visite a permis un échange cordial sur différents sujets et prendre connaissance de la commune.

De plus, l'arrêté pris le 26 avril 2022 par Madame la Sous-Préfète a permis une évacuation rapide des personnes occupants illicitement le terrain de football situé rue des Sources.

Invitation du 23 juin 2022

Madame le Maire informe d'une invitation à l'assemblage des anneaux Olympiques et Paralympique par les élèves de Rambouillet le jeudi 23 juin 2022 à Rambouillet.

Groupement paroissial de Gazeran

Le conseil municipal est informé de la nomination du Père Isidore Zongo comme curé du groupement paroissial de Gazeran le 1^{er} septembre 2022 en remplacement du Père Jacques-Bertrand ROBERT.

Traitement des chenilles processionnaires

Un traitement de nuit a été réalisé en 2 fois (le 29 avril et le 20 mai 2022) par l'entreprise Terideal de Vicq afin de lutter contre l'invasion des chenilles processionnaires sur la commune (Chemin de Beauvais, Chemin de la Plaine et le boisement devant le cimetière).

Église Sainte-Monégonde

Suite à un dysfonctionnement signalé de l'horloge de l'église, une intervention par l'entreprise Mamias a été réalisé le 17 juin dernier. Les orages de ces derniers jours ont endommagé l'horloge mère (problème de mémoire, de gestion du temps). Un devis pour le remplacement de cette horloge mère est attendu prochainement.

Recyclage des mobiles

Madame le Maire informe l'assemblée d'un échange avec les services d'Orange concernant le recyclage des mobiles (borne de recyclage, qui sera placée à la mairie).

Cour de récréation

Les fortes chaleurs des derniers jours font apparaître de nouveau du goudron qui fond et qui tache les vêtements et chaussures. Des barrières ont été installées afin de délimiter la cour de récréation.

Il est évoqué un projet de végétalisation de la cour.

SICTOM Rambouillet

Les services du SICTOM de Rambouillet nous informe d'un projet d'extensions des consignes de tri à partir de janvier 2023. Une communication sera faite sur les différents supports et outils de communication mis à leur disposition.

La séance est levée à 20 h 30.